



« Que feriez-vous si vous déteniez un homme qui sait où et quand doit exploser une bombe qui va tuer de nombreuses vies innocentes ? S'il refuse de parler, n'est-il pas juste d'avoir recours à des méthodes contraires aux droits de l'homme ? » Cette question n'est pas nouvelle. Ce dilemme moral, selon lequel entre deux maux il faut choisir le moindre, a toujours été la seule justification de ceux qui, dans les régimes démocratiques, ont voulu justifier l'usage de la torture. Analyse et contre argumentation.

LE MASQUE DES BOURREAUX

*Celui qui côtoie le monstre
doit veiller à ne pas le devenir
lui-même.* _Frédéric Nietzsche

Déjà 4 heures chrono est un feuilleton remarquable⁽¹⁾. Il raconte, avec beaucoup de réalisme, les aventures d'un homme qui dispose d'une journée pour faire échec à des terroristes qui ont prévu de faire exploser une bombe nucléaire à Los Angeles. Le suspense est haletant : impossible de manquer un épisode si vous avez commencé à regarder. Mais au détour d'un épisode on y voit le président des États-Unis ordonnant et assistant à une séance de torture infligée à l'un des personnages censés détenir des informations sur la localisation de la bombe. Et dans le déroulement de l'histoire cela apparaît comme tout à fait normal et légitime.

Le spectacle de la violence est fréquent au cinéma. Et depuis longtemps, les méchants n'hésitent jamais à recourir aux méthodes les plus extrêmes pour faire triompher leurs noirs dessins. La nouveauté c'est que maintenant ce sont les héros qui torturent. Trois ans après le 11 septembre, c'est un discours qui choque à peine. Comme si la torture était redevenue admissible dans le cadre de la lutte contre le terrorisme !

« Que feriez-vous si vous déteniez un homme qui sait où et quand doit exploser une bombe qui va tuer de nombreuses vies innocentes ? S'il refuse de parler, n'est-il pas juste d'avoir recours à des méthodes contraires aux droits de l'homme ? »

Cette question n'est pas nouvelle. Ce dilemme moral, selon lequel entre deux maux il faut choisir le moindre, a toujours été la seule justification de ceux qui, dans les régimes démocratiques, ont voulu justifier l'usage de la torture. De ceux qui accusent les « droits-de-l'hommes » de les laisser désarmés face à ceux qui n'ont pas les mêmes scrupules humanistes.

Rappelons d'abord que ce ne sont pas de doux rêveurs qui ont rédigé et adopté tous les textes, traités, conventions et autres instruments nationaux ou internationaux interdisant, sans prévoir la moindre exception, le recours à la torture. >>>

JEAN-ÉTIENNE DE LINARÈS
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL
DE L'ACAT-FRANCE



>>> Ils sont le fruit de négociations et de votes menés par les représentants d'états toujours soucieux de conserver des moyens d'agir, par la force si besoin est. Quant au Règlement de discipline générale dans les armées [françaises], il n'est pas non plus l'œuvre de pacifistes bêtards et pourtant il interdit aux officiers d'ordonner toutes formes de torture et prescrit aux soldats de refuser d'obéir à de tels ordres.

Mais, si nous quittons le terrain de la loi, que pouvons-nous répondre à ce dilemme qui voudrait nous contraindre à choisir entre deux immoralités ? Éléments de réflexion.

En premier lieu, il importe de voir que ceux qui nous posent cette question en forme de « *Que feriez-vous ?* » nous obligent à prendre position face à une situation théorique qui ne correspond en rien à la réalité. Les cas où l'on peut savoir avec certitude que l'on détient « la » personne qui a posé la bombe qui doit exploser dans les heures qui viennent sont rarissimes pour ne pas dire inexistantes. Alors eux, qui se prétendent plus réalistes que nous, veulent nous forcer à adopter une position morale en réponse à une situation totalement désincarnée, comme s'il s'agissait d'une expérience de laboratoire. Or nous savons bien ce qu'il en est dans la réalité : faute de détenir « le » poseur de bombe, les services de renseignements ratissent large et questionnent toutes personnes ayant eu la mauvaise fortune de figurer sur un carnet d'adresses, de s'être fait des ennemis ou des envieux prêts à les dénoncer, ou simplement de passer au mauvais endroit au mauvais moment.

D'autre part, pour être pertinent, l'argument du dilemme suppose d'admettre que la torture pourrait être efficace pour prévenir les attentats. Mais l'histoire abonde d'exemples prouvant le contraire : la France a perdu la guerre d'Algérie, les tortures de l'armée britannique ou de la police espagnole n'ont pas stoppé les bombes de l'IRA ou de l'ETA,

celles de l'armée israélienne n'arrêtent guère les terroristes palestiniens et ce n'est pas l'usage systématique de la torture en Tchétchénie qui empêche les prises d'otages dans les théâtres ou les écoles.

Inefficace !

Les raisons de cette inefficacité sont nombreuses. La première d'entre elles est que si la plupart des hommes parlent sous la torture, les bourreaux ne peuvent avoir aucune garantie quant à la fiabilité des aveux obtenus. Pour faire cesser la douleur, la victime est prête à dire n'importe quoi, à dénoncer n'importe qui. C'est ce que dit Carmi Gilon, ex-chef du Shin Beth israélien : « *N'importe quel interrogateur expérimenté vous dira que la torture ne sert pas à l'obtention de la vérité : les gens avouent n'importe quoi pour qu'elle cesse. Ce qu'ils disent n'est pas fiable. Or on ne recherche pas qu'ils parlent à tout prix, on veut la vérité.* »

De plus, les réseaux terroristes anticipent l'usage de la torture et ont mis en place des stratégies de résistance. Chaque opposant ne détient qu'un minimum d'informations qui s'avéreront vite obsolètes dès qu'il aura été arrêté. Reconstituer des filières est une tâche de longue haleine et il ne saurait être question d'invoquer l'urgence de la bombe dont la minuterie est enclenchée pour substituer la torture aux techniques d'infiltration et d'espionnage bien plus efficaces en ce domaine.

Ainsi, des études réalisées par l'historienne Raphaëlle Branche sur les archives de l'armée française ont révélé l'existence d'un système de classification de la qualité des divers renseignements obtenus pendant la guerre d'Algérie. Il apparaît que les renseignements obtenus sous la torture étaient classés parmi les renseignements ayant une fiabilité parmi les plus faibles. Le général Massu a fini par en convenir : « *On aurait dû faire autrement*^[2]. »

Enfin, comme nous l'avons évoqué plus haut, ce n'est pas un seul poseur de bombes qui est interrogé, mais des réseaux qui sont lentement démantelés au prix d'une multitude de souffrances frappant souvent un très grand nombre d'innocents. Il se crée alors une spirale de la violence entretenue de part et d'autre par le désir de vengeance. Pour un terroriste abattu, il s'en lèvera dix qui trouveront la justification de leurs actes dans les méthodes utilisées pour les combattre. Au nom de quelle efficacité ?

Mais nous ne pouvons nous contenter d'examiner le problème sous son seul aspect d'efficacité. Au-delà du fait qu'il n'est pas acceptable de nous laisser enfermer dans un dilemme coupé de toute réalité et de tout contexte historique, social ou politique, nous devons aussi nous interroger sur la question morale qui en découle : « *Est-il juste de torturer une personne pour en sauver plusieurs ?* »

Ainsi, la justification morale serait une affaire de mathématiques ? Mais au fait, cela commence où ce « *plusieurs* » qui vaudrait plus que « *un* » ? À deux ? Cinq ? Vingt ? Cent ? Bien malin qui pourrait donner la réponse. En réalité, si l'on donne une valeur infinie à la vie, qu'est-ce qui nous permet d'affirmer que dix ou cent vies valent mieux qu'une ? Bien au contraire, il est fréquent de considérer comme juste le fait de mettre en jeu la vie de plusieurs personnes pour en sauver une seule.

Autre façon de poser le problème : et si au lieu de s'en prendre au poseur de bombe, on décidait de torturer sa femme ou ses enfants ? (Cela n'a rien d'un cas d'école, c'est une méthode couramment employée pour faire parler.) Quelle différence est-ce que cela ferait, puisqu'il s'agirait là encore de faire souffrir un petit nombre de personnes au profit de la survie d'un plus grand nombre ? Et si la réponse devait être que ce n'est pas acceptable parce qu'il n'est pas question de torturer des innocents, nous serions fondés à dire qu'il ne s'agit plus de comptabilité morbide justifiée par on ne sait trop quelle efficacité, mais bien de frapper un coupable qui l'aurait mérité.

Ne poser le problème qu'en terme de comptabilité est d'ailleurs révélateur d'une vision de l'homme qui réduit la personne humaine à un simple corps, à un objet. On retrouve là cette déshumanisation constitutive de la pratique de la torture.

Impossible aussi de répondre à la question sans nous interroger sur cette fin censée justifier l'usage de moyens extrêmes. Sauver des vies innocentes ? Une nouvelle fois les leçons de la réalité, de l'histoire sont claires : ce noble objectif n'a été le but principal d'aucun système tortionnaire. Il n'a jamais été qu'un paravent destiné à masquer l'enjeu véritable : le maintien d'une domination, d'un pouvoir exercé par un pays sur un autre, par une ethnie ou une classe sur une autre, par une caste sur un peuple. Et cela est resté vrai même lorsque ces finalités se sont à leur tour dissimulées derrière des enjeux idéologiques aux allures de lendemains qui chantent : communisme, monde libre, intérêt national ou service de dieu.

Et surtout, quels que soient les motifs invoqués pour justifier le recours à des méthodes monstrueuses, il nous faut rappeler que le simple fait de les employer conduit inévitablement à dénaturer et à pervertir même les plus respectables des objectifs. Le recours à cette forme extrême de violence qu'est la torture transforme les bourreaux tout comme ceux qui les dirigent. Déshumanisés tout autant que leurs victimes, habitués aux facilités offertes par l'usage des armes ou désireux de se préserver des conséquences de leurs actes, ils laissent bien vite de côté les idéaux au nom desquels ils ont combattu. La fin et les moyens sont indissociables. Notre position n'a donc pas changé. Torturer est moralement inacceptable et juridiquement condamnable quelles que soient les circonstances, même dans le cadre de ce fallacieux dilemme moral auxquels les partisans de la torture cherchent à nous confronter. Notons pour terminer que cet argument qui se voudrait de bon sens n'est qu'un avatar de l'éternelle tentation du recours à la violence qu'il apparaît toujours tellement plus simple d'utiliser et à laquelle nous sommes si facilement enclins à céder. Comme si nous ne savions pas depuis longtemps que des problèmes complexes ont rarement des solutions simples et que des problèmes politiques n'ont jamais de solutions exclusivement militaires.

—Jean-Étienne de Linarès

NOTES

1] La deuxième saison de *24 heures chrono* à laquelle il est fait référence a été diffusée en 2003 sur Canal + et en 2004 sur TF1.

2] *Le Monde*, 23 novembre 2000.